DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON-SUR-RHONE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juillet 2023 (19h30)

Salle Roland Moulin – Mairie
Convocation et affichage : 22/06/2023

Président de séance : Lucie RAMIER
Secrétaire de séance : Thierry VIEROUX

Effectif du Conseil municipal : 19 *En exercice : 15* *Présents : 12* *Votants : 15*

Etaient présents : Lucie RAMIER, Maxime DURAND, Nelly SOURDILLON, Michel CHARRA, Sandrine LHOTEL, Tony GRANGE, Thierry VIEROUX, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sabine FLATET, Marie-Noëlle BERTHAUD, Jérémy COURBON, Lucas SABOT.

Etaient excusés et pouvoirs :
Patricia ROUBIN excusée a donné pouvoir à Michel CHARRA
Arnaud LEMARCHAND excusé a donné pouvoir à Sandrine LHOTEL
Romain D'ANIELLO excusé a donné pouvoir à Lucie RAMIER

Lucie RAMIER, Maire ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint et nomme Thierry VIEROUX secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité, sans remarques.

Lucie RAMIER précise que ce Conseil municipal a été rajouté car une délibération est indispensable pour déposer la demande de subvention auprès de la CAF de l'Ardèche.

CM-2023-038 - Demande de subvention de la CAF dans le cadre du projet d'extension de l'école intercommunale Félines-Vinzieux avec installation du centre de loisirs

Rapporteur : Michel CHARRA

Compte tenu du fort accroissement du nombre d'élèves scolarisés, la commune de Félines a pour projet l'extension de l'école intercommunale Félines-Vinzieux dans le prolongement du groupe scolaire existant.

Cette extension s'intégrera harmonieusement à l'existant en conservant la cohérence et la fonctionnalité des locaux, notamment en limitant l'impact sur la cour de l'école. Les exigences et réglementations en vigueur notamment thermiques, de réduction de l'empreinte carbone et d'accessibilité seront intégrées au projet.

Le projet d'extension portera sur une surface totale de 367.82m² répartis sur deux niveaux avec 209.22 m² au rez-de-chaussée et 158.60m² à l'étage, le tout avec un très haut coefficient en matière de performance énergétique dont

Cette extension de l'école permettra d'accueillir le centre de loisirs dans des locaux adaptés et fonctionnels les mercredis et pendant les vacances scolaires dans le cadre du PEdT plan mercredi.

Madame le Maire présente l'avant-projet sommaire dont le montant des travaux et aménagements sont estimés à 888 951.40€ HT et se décompose comme suit :

COMMUNE DE FELINES 01/12/202
EXTENSION DE L'ECOLE DU FAYET
07340 FELINES

RECAPITULATIF APS - Version B

1	GROS ŒUVRE	150 700 €
2	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	41 800 €
3	ETANCHEITE	45 100 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	67 100 €
5	SERRURERIE - METALLERIE	27 500 €
6	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	81 400 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	37 400 €
8	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	51 700 €
9	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	67 100 €
10	CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE SANITAIRES	140 800 €
11	FACADES	14 850 €
12	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	28 050 €
13	PHOTOVOLTAÏQUE	39 600 €
	SOUS TOTAL TRAVAUX H.T. :	**793 100 €**

Honoraires :

- Maîtrise d'œuvre (Mission complète)	9,4%	74 551,40 €	
- Contrôleur technique		8 000,00 €	*Estimation*
- Coordonateur sécurité		5 000,00 €	*Estimation*
- Géotechnicien		2 500,00 €	*Estimation*
- Géomètre		800,00 €	*Estimation*
- Services concédés		5 000,00 €	*Estimation*
- Taxes diverses		P.M	
Sous total honoraires :		95 851,40 €	
TOTAL PROJET H.T :		**888 951,40 €**	

Au montant des travaux d'ajoute le mobilier pour un montant de 25 000€. Le coût total du projet s'élève à 913 951.40€HT.

Madame le Maire propose de solliciter la CAF de l'Ardèche pour solliciter un accompagnement financier dans le cadre des financement Investissement Plan mercredis pour un montant de 235 000€HT. Le plan de financement est proposé comme suit :

OPERATION	Dépenses	Recettes
Extension de l'école intercommunale Félines-Vinzieux	Montant total des travaux : 793 100€ HT Montant des honoraires : 95 851.40€HT Mobilier : 25 000€HT	Etat – DETR/DSIL 24% : 222 238€ HT Département de l'Ardèche 22% : 204 450€ HT Région : 16% : 145 000€ HT CAF de l'Ardèche : 26% : 235 000€ HT Autofinancement 12% : 107 263 € HT
TOTAL	**913 951.40€ HT**	**913 951.40€ HT**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

VALIDE le dossier d'avant-projet portant sur l'extension de l'école du Fayet pour un montant de 913 951.40€HT.

VALIDE le montage financier de cette opération tel que présenté ci-dessus.

SOLLICITE le concours de la CAF de l'Ardèche à hauteur de 235 000€HT soit un taux de financement de 26% du montant global du projet dans le cadre de cette opération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, et la CHARGE de toutes démarches utiles à son exécution.

CM-2023-039 - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport dans le cadre du programme Cours d'école actives et sportives 2023

Rapporteur : Michel CHARRA

Dans le cadre du lancement du programme « cours d'école actives et sportives », co-construit avec Paris 2024 et le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, l'Agence nationale du Sport finance pour 1M€ (5000€ par projet éligible), la réalisation de traçages ludiques et sportifs dans 200 cours d'écoles élémentaires en 2023.

Ce dispositif, réservé aux collectivités territoriales labellisées « Terre de jeux », « Villes actives et sportives » ou « Action cœur de ville », a pour objectif de développer les activités motrices, ludiques, physiques et sportives, tout en favorisant une appropriation moins genrée de ces espaces.

Le soutien financier par établissement scolaire pourra s'élever à 5k€ pour un taux de subvention avoisinant 50% du coût total du projet. Les dépenses éligibles à un soutien de l'Agence correspondent exclusivement à des marquages au sol (pas de matériels). Des dépenses dédiées à l'acquisition de matériels (ex : via ferrata) peuvent être intégrées pour une appréhension du projet dans sa globalité mais ne seront pas retenues dans le calcul du taux subventionnable.

La commune souhaite réaliser des marquages au sol dans la cour des maternelles de l'école du Fayet : reprise des anciens marquages existants, réalisation de nouveaux marquages : marelles, une piste pour les vélos et un petit couloir de courses. 3 devis ont été demandés.

Michel CHARRA précise que le devis transmis par l'entreprise MAS est le moins cher et correspond davantage aux demandes de la commune. Si la subvention n'est pas accordée, le devis sera revu pour valider uniquement seulement quelques traçages.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le devis de l'entreprise MAS pour les marquages au sol dans la cour de l'école pour un montant de 5672.10€TTC.

SOLLICITE l'Agence nationale du sport pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du projet soit un montant de 2836.05 €, dans le cadre du lancement du programme « cours d'école actives et sportives ».

PRECISE que les travaux de marquage ne seront réalisés que sous réserve de l'acceptation de la subvention demandée.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Madame le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45.

Thierry VIEROUX
Secrétaire de séance

Lucie RAMIER
Maire

MAIRIE DE F
(Ardèche)